

Coronavirus : Les enseignants chargés de la "continuité pédagogique"

4-5 minutes

Dans une circulaire publiée au BO du 5 mars, le ministère invite les enseignants à veiller à la continuité pédagogique en cas de fermeture d'école ou de renvoi des élèves à la maison. Et au dessus des enseignants, il charge les chefs d'établissement et les directeurs d'école de veiller à ce que ce soit fait, comme si les directeurs étaient (déjà?) des supérieurs hiérarchiques. La circulaire ne se pose par contre pas trop la question du comment on fait, particulièrement dans le premier degré. Débrouillez vous...

Des enseignants mobilisés sous contrôle des chefs d'établissement



"La continuité pédagogique a vocation à être assurée de manière exclusive par le ou les professeurs habituels de l'élève", nous avait dit E. Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, le 2 mars. "La classe virtuelle est administrée par le professeur de l'élève mais coordonnée par le chef d'établissement", précise-t-il. Il concède que "si la continuité pédagogique est la règle, elle est portée par les professeurs de l'élève mais peut être réalisée selon des modalités différentes selon la propre démarche pédagogique du professeur".

Une circulaire vient maintenant encadrer ces paroles. Qu'il s'agisse des cas d'élèves éloignés temporairement de l'école ou des fermetures d'écoles ou d'établissements, "le lien éducatif et pédagogique doit être maintenu". Ce sont les enseignants qui sont chargés de ce travail. Mais ce sont les directeurs d'école et les chefs d'établissement qui doivent l'organiser.

"Le directeur d'école ou le chef d'établissement concerné veillera à informer, aussi tôt que possible, les familles des modalités de continuité pédagogique.. Afin de maintenir la régularité des

apprentissages et de permettre une organisation optimale des services, le directeur d'école ou le chef d'établissement concerné pourra, le cas échéant, en fonction du nombre de classes virtuelles et sur la base de l'emploi du temps ordinaire des élèves, préciser les horaires des classes virtuelles ainsi mises en place, les professeurs et les disciplines associées". Dans ce texte, les directeurs sont mis aux commandes comme les chefs d'établissement. Or ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des professeurs des écoles.

Des outils mais pas de formation

Quels outils utiliser ? " Plusieurs modes d'apprentissage à distance complémentaires peuvent être activés, notamment par des outils numériques", dit la circulaire. Elle recommande La Classe à la maison du Cned et sa classe virtuelle, déjà présentées par Le Café pédagogique. " Un kit de présentation, comprenant une notice d'information, des démonstrations et des tutoriels, sera communiqué aux professeurs concernés". Cela fait un peu court pour former les enseignants à de l'enseignement à distance. Quant à la formation des élèves aux outils d'enseignement à distance...

Pour communiquer avec les familles, la circulaire évoque les ENT et les messageries électroniques. Si des outils efficaces existent dans le second degré, le premier degré en est dépourvu. Un sondage réalisé sur Twitter par une directrice auprès de 889 directeurs montre que les directeurs ne disposent que des cahiers des élèves et du panneau d'affichage pour communiquer avec les familles. Seulement 24% utilisent le mail ou une application. Les écoles auront bien du mal à faire connaître les instructions de connexion aux familles.

Improvisation

Encore faudrait-il qu'ils aient tous des accès internet et l'équipement informatique. "Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, les professeurs, les directeurs d'école et les chefs d'établissement veilleront à préparer un ensemble de documents et propositions de sujets à étudier et de travaux à réaliser, adaptés à la situation d'un accompagnement en famille".

Peu pratique, ignorant le cas particulier des directeurs, cette circulaire semble davantage destinée au grand public qu'aux personnels éducatifs. Mais il est vrai que , malgré la répétition des pandémies, rien n'a été anticipé et que le ministère improvise.

F Jarraud

[Le plan ministériel de continuité pédagogique](#)

[Continuité pédagogique : l'analyse de B Devauchelle](#)